Du 04 novembre au 1er décembre 2026
dans vos magasins

castorama

JUSQU'À

30 €

REMBOURSÉS*

sur votre achat de primaires, ragréages, colles et joints de carrelage

PAREXLANKO

80 € d'achats = 10 € remboursés*
150 € d'achats = 30 € remboursés*



*Offre de remboursement valable du 04 novembre au 1er décembre 2026 sur les primaires, ragréages, colles et joints de carrelage de la marque PAREXLANKO dans les magasins Castorama participant à l'opération et sur www.castorama.fr uniquement (Les achats effectués via la marketplace Castorama ne sont pas éligibles à l'offre. Le vendeur doit impérativement être Castorama).
Conservez votre facture ou ticket de caisse. Voir modalités complète au dos du bulletin.
Offre limitée à une seule demande et à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN) et réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, en Corse, en Drom-Com et à Monaco.

MODALITÉS DE L'OFFRE

Pour obtenir votre remboursement :
Achetez simultanément un minimum de 80 € parmi les primaires, ragréages, colles et joints de carrelage de la marque PAREXLANKO entre le 04/11/2026 et le 01/12/2026, dans un magasin Castorama participant à l'opération ou sur www.castorama.fr (hors produits vendus en marketplace, le vendeur doit impérativement être Castorama).

Inscrivez vos coordonnées complètes sur papier libre (nom, prénom, adresse postale, adresse email) et réunissez les documents suivants :

- **Votre facture ou ticket de caisse original mentionnant** la date d'achat, les références des produits achetés et l'enseigne de votre achat (en entourant ces éléments et en vous assurant qu'ils soient bien lisibles).
- **Les différents code-barres qui composent votre achat** (numéro à 13 chiffres) recopiés sur votre papier libre.
- **Votre RIB** où apparait le code IBAN de votre compte. Le RIB doit faire apparaitre les mêmes nom et adresse que votre participation.

Envoyez le tout, au plus tard le **11/12/2026**, sous pli suffisamment affranchi à l'adresse de l'offre :
4670 - OFFRE PAREXLANKO CASTORAMA - CS 40593 - 13595 Aix en Provence CEDEX 3

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre remboursement de :

- 10 € pour un panier d'achat de 80 € minimum parmi les primaires, ragréages, colles et joints de carrelage de la marque PAREXLANKO
- 30 € pour un panier d'achat de 150 € minimum parmi les primaires, ragréages, colles et joints de carrelage de la marque PAREXLANKO

par virement bancaire sous 2 à 3 semaines. Toute autre forme de remboursement est exclue. Les frais de participation seront remboursés par l'Organisateur uniquement sur demande (dans la limite du tarif en vigueur pour une lettre verte). L'organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais acheminement du courrier de participation par les service postaux (retard ou perte du courrier). Toutes demandes incomplètes ou effectuées hors délai, feront l'objet d'un email indiquant les raisons du non-remboursement. L'organisateur refusera toute réclamation s'il apparaissait des fraudes. Le cas échéant, l'organisateur, se réserve le droit d'exiger tout document permettant d'attester de la véracité de la demande concernant l'identité du participant ou son achat. Il appartient au participant de conserver une copie de son dossier pour toute réclamation.
Offre réservée aux personnes physiques majeurs, résident en France métropolitaine, en Corse, en Drom-Com et à Monaco limitée à une participation et un remboursement par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même coordonnées bancaires).
Offre non cumulable avec une autre promotion en cours. Chaque participant est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les modalités complètes de l'offre.

Pour toutes questions sur cette opération, vous pouvez contacter le service consommateurs en écrivant à service.consommateur@take-off.fr avant le **31/01/2027** en précisant le numéro de l'offre **(4670 – PAREXLANKO CASTORAMA)** dans l'objet de votre mail, l'opération sera définitivement clôturée après cette date.
Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, missionnée par la société Sika, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la société Organisatrice dans le cadre de l'offre et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en écrivant à l'adresse dpo@take-off.fr

Cette offre est organisée par la société SIKA France SAS au capital de 468 018 260€ – RCS Bobigny 572 232 411.